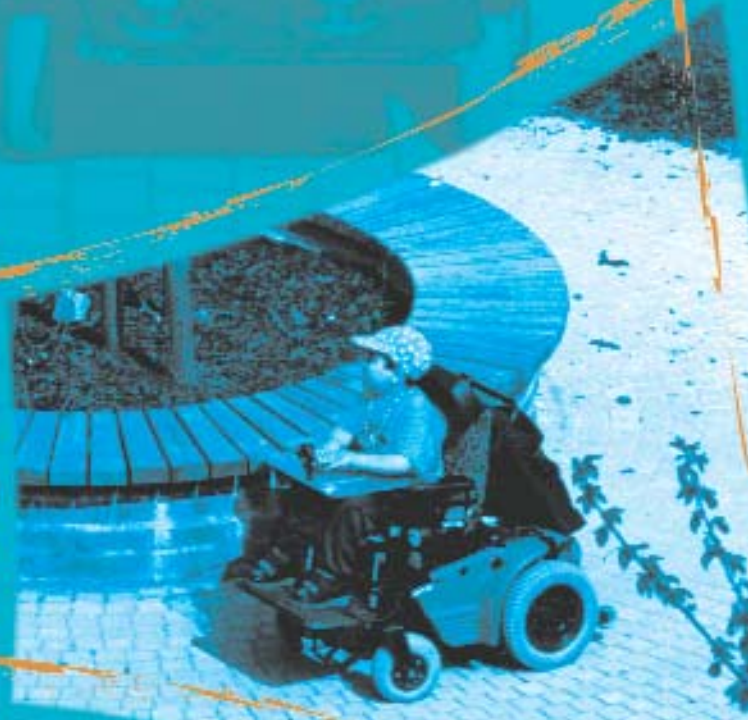


Aménagements  
spéciaux

**Aménagements spéciaux**  
*Spezialeinrichtungen*



aide pour aménagements  
spéciaux au profit de  
personnes handicapées  
physiques

..... p. 2



## aide pour aménagements spéciaux au profit de personnes handicapées physiques

### • Qu'est-ce qu'une aide pour aménagements spéciaux au profit de personnes handicapées physiques?



Il s'agit d'une aide en capital de l'Etat qui peut être obtenue pour réaliser dans les constructions nouvelles ou existantes des aménagements spéciaux, au profit d'une personne physique atteinte d'un ou plusieurs handicaps moteurs.

L'aide de l'Etat correspond à 60% du coût des travaux sans pouvoir dépasser au total quinze mille euros.

### • Quand pouvez-vous bénéficier d'une aide pour aménagements spéciaux?

- lorsque vous êtes personnellement atteint(e) d'un ou de plusieurs handicaps moteurs constitutifs d'une insuffisance ou diminution permanente, vous empêchant d'accomplir les gestes quotidiens et notamment de vous déplacer par vos propres moyens;
- lorsque vous êtes propriétaire d'un logement dans lequel vit une personne handicapée physique, à condition que vous ayez réalisé à vos propres frais les aménagements spéciaux retenus comme tels;
- lorsque vous avez votre domicile légal au Grand-Duché de Luxembourg et y résidez effectivement,
- lorsque le coût des travaux n'est pas pris en charge par l'assurance dépendance.

### • Quelle est la situation de famille à prendre en considération?

Pour la détermination de votre aide, il s'agit de celle qui existe à la date du commencement des travaux envisagés.

Les enfants à prendre en considération aux mêmes fins sont ceux pour lesquels vous touchez les allocations familiales.

### • Quel est le revenu à prendre en considération?

Compte tenu de votre situation de famille, votre revenu imposable ne peut être supérieur aux plafonds ci-après (indice moyen de l'année 2001: 587,24):

	<u>indice</u>	<u>indice 100</u>
personne seule:	23.490 €	4000
ménage sans enfant:	25.251 €	€
ménage avec 1 enfant:	28.188 €	4300
ménage avec 2 enfants:	29.362 €	€
ménage avec 3 enfants:	31.124 €	4800
ménage avec 4 enfants:	32.298 €	€

*Remarque* concernant la personne ménagère ou usufruitier, demandeur de l'aide, votre revenu est ajouté au revenu imposable de celui-ci (voir plafonds mentionnés ci-avant), au cas où vous n'êtes pas imposé collectivement avec lui, à moins qu'il ne s'agisse d'un ascendant ou d'un descendant en ligne directe. En outre, vous êtes pris en considération pour la détermination de la situation de famille, même si les allocations familiales ne sont pas accordées dans votre chef.



## • Quels sont les aménagements spéciaux à considérer?

- la création de possibilités spéciales d'accès au logement;
- les transformations et aménagements à l'intérieur du logement qui facilitent votre déplacement;
- l'élargissement de portes;
- la première installation d'un ascenseur spécial ou d'un équipement équivalent;
- la première installation d'équipements spéciaux dans la cuisine, dans la salle de bains et aux installations sanitaires;
- l'adaptation de l'installation électrique à vos besoins spécifiques.

## • Cas de figure illustrant la détermination de l'aide pour aménagements spéciaux au profit de personnes handicapées physiques:

Ménage avec 2 enfants, resp. avec 1 enfant et 1 personne handicapée physique :

Revenu imposable du ménage:	22.584,49
€	
Aide: 60 % de 24.000 €	= 14.400 €

N.B. Cette aide peut être cumulée avec les autres aides individuelles de l'Etat en matière de logement.

## • Quelle est la procédure à suivre pour demander une aide pour aménagements spéciaux au profit de personnes handicapées physiques?

- Veuillez vous procurer une demande en obtention d'une aide pour aménagements spéciaux auprès du Service des Aides au Logement, coin avenue Gaston Diderich/boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1420 Luxembourg, moyennant le formulaire spécial mis à disposition du public par les services du Département du Logement.
- Veuillez remplir ce formulaire minutieusement et l'envoyer avant le commencement des travaux d'aménagement.

Pour des informations complémentaires, veuillez vous adresser au Service « Info' Logement », coin avenue Gaston Diderich/boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1420 Luxembourg.



Cabinet du Ministre (Centre Arsenal)

Adresse:  
6 avenue Emile Reuter  
L-2420 Luxembourg

Adresse postale:  
L-2942 Luxembourg

Tél. 478-4818  
Fax 478-4840  
26201327  
www.logement.lu

Heures d'ouverture:  
du lundi au vendredi  
de 8h30 - 11h30 et  
de 14h00 - 17h00

Transport en commun:  
Toutes les lignes en direction du  
Centre Aldringen/Charlie's Gare

Service des Aides au Logement

Adresse:  
Coin avenue Gaston Diderich/  
Blvd Grande-Duchesse Charlotte  
L-1420 Luxembourg

Tél. 478-4860  
Fax 458844

Heures d'ouverture:  
du lundi au vendredi  
de 8h30 - 12h00  
le jeudi après-midi  
de 14h30 - 18h30

Transport en commun:  
Ligne de bus no. 11  
(arrêt rue du X Septembre)

Note importante:

En cas de divergences entre les textes légaux publiés au Mémorial et le présent dépliant, les textes légaux font foi.

Pour des informations complémentaires, veuillez vous adresser au Service « Info' Logement », coin avenue Gaston Diderich/boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1420 Luxembourg:

- Informationen bezüglich der Wohnungsbeihilfen : 478 – 4860  
- Ökologische Bauberatung : 478 – 4873  
- Allgemeine Auskunft über den Wohnungsbau : 478 – 4850  
- Fax: 45 88 44

Heures d'ouverture:  
du lundi au vendredi de 8h00 – 12h00  
le jeudi après-midi de 14h30 - 18h30

